AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE100202609018-DE
Reçu le 24/09/2026

ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : **23**
Présents : **18**
Votants : **22**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 17 SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 10 septembre 2026**

Présents : BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, JEUNESSE André, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis.
Absents : GAURIVEAUD Jean-Jacques,
Absents ayant donné pouvoir : BOITIER Jean-Louis à BUREAU Nadia, ARRIVÉ Hervé à JOUINOT Sophie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne, ROMPILLON Nelly à AUDEBERT Délizia
La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.
Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.
Secrétaire de séance :
Le conseil municipal nomme par 22 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 100 - 2026/09-018 REPRISE DE VOIRIE – ALLEE DE LA SALINE

Sylvie TURPIN rappelle au conseil municipal sa délibération du 20 avril 2026 *n° DE053-2026/04-028 REPRISE DE VOIRIE-ALLE E DE LA SALINE* par laquelle était engagée la procédure visant à incorporer au ban communal la voirie « Allée de la Saline » dont la procédure de reprise engagée en 2008 n'avait pas aboutie. Elle indique que l'enquête publique s'est déroulée du 09 au 24 juillet 2026 et qu'elle n'a relevé aucune remarque. Vu le rapport du commissaire enquêteur établit le 07 août 2026 concluant en un avis favorable à la reprise de voirie par la commune elle propose au conseil municipal de finaliser la procédure de transfert d'office.

Entendu l'exposé de Sylvie TURPIN,
Suivant la procédure de transfert d'office (art.L.318-3 du code de l'urbanisme)
Le conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION

- ***PREND ACTE des conclusions du rapport du commissaire enquêteur,***
- ***CONSTATE qu'il n'y a pas d'opposition au transfert de voirie***
- ***DECIDE d'acquérir la voirie « Allée de la Saline » et de l'INCORPORER à la voirie communale***
- ***CHARGE le maire de finaliser cette procédure et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à intervenir***

Pour extrait conforme

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Charente-Maritime)

Le Maire, Vincent BARRAUD

La secrétaire, Daniel MOTARD

1/1

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 100202609018-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr